



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de vie des «gamines à la dérive de Barbès» et insécurité grandissante

Question écrite n° 37778

Texte de la question

M. Dimitri Houbron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les faits révélés par le journal *Le Monde* dans un reportage publié le 5 mars 2021 intitulé « les gamines à la dérive de Barbès ». M. le député s'interroge sur les conditions de vie de ces groupes de migrants isolés, souvent mineurs en rupture familiale, qui fuient les foyers d'accueil pour privilégier la vie dans les rues de ce quartier parisien, entre violence, addictions à des drogues dures et faits de délinquance. Le reportage met en lumière l'exaspération des habitants de ce quartier parisien liée à l'insécurité permanente qui semble y régner. De nombreuses mineures sont victimes de violences sexuelles et leur dépendance aux stupéfiants entretient le cercle vicieux qui les lie à leurs fournisseurs. Dans un entretien livré au *Parisien* le 16 mars 2021, M. le ministre de l'intérieur affirmait que la lutte contre les trafics de drogue était une priorité et avait ajouté « la drogue, c'est la mort ». Au regard des éléments mentionnés ci-dessus, il souhaiterait connaître les mesures prévues pour rétablir la sécurité dans ce quartier parisien, lutter contre la toxicomanie de ces jeunes populations et prévenir les violences sexuelles dont sont trop souvent victimes ces « gamines à la dérive de Barbès ».

Texte de la réponse

Dans l'agglomération parisienne, des groupes hétéroclites d'individus parfois très jeunes, originaires majoritairement des pays du Maghreb, sans domicile fixe et sans attache en France, souvent polytoxicomanes, se livrent à des actes de délinquance. Depuis 2013, leur nombre n'a cessé d'augmenter et en 2020, 8000 mineurs isolés étrangers (MIE) ont été mis en cause pour des faits de délinquance dans l'agglomération parisienne. Les policiers de la préfecture de police sont confrontés à différentes problématiques face à ce phénomène. Au titre de la protection de l'enfance, dans leurs missions du quotidien, les policiers sont amenés à recueillir ces adolescents et les conduire dans des centres d'hébergement. Néanmoins, beaucoup refusent toute proposition de mise à l'abri et de protection. La persistance du phénomène des MIE est en partie liée aux incertitudes d'identité et d'âge. Une coopération policière internationale a donc été mise en place depuis le mois d'octobre 2019 entre la France et les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) afin de permettre l'identification formelle, par échange entre pays d'empreintes digitales, des mineurs étrangers, auteurs d'infractions, se déclarant ressortissants de ces pays. Il ressort des réponses obtenues aux demandes d'identification envoyées aux pays concernés qu'une infime partie des mis en cause est identifiée comme mineure, la majorité d'entre eux étant majeure. Ce dispositif d'identification, initialement utilisé par les services de police lors d'interpellations dans les transports en commun, a été étendu depuis le 1er mars dernier à l'ensemble des interpellations effectuées sur le ressort de l'agglomération parisienne. Il a pour finalité d'apporter à la fois une réponse pénale plus ferme pour des majeurs mis en cause et un traitement administratif plus efficace. S'agissant de la présence de filles dans ces groupes, les services de police constatent que la délinquance des mineurs isolés maghrébins est quasi-exclusivement masculine : en 2020, seulement 1 % des mis en cause de mineurs isolés ont concerné des jeunes filles. En outre, aucune d'entre elles n'a été mise en cause pour usage de stupéfiants en 2020 dans la capitale. De fait, les mineures isolées sont très peu nombreuses et les jeunes filles en errance dans la capitale, à Barbès notamment, sont plus fréquemment françaises, en fuite d'un foyer ou en rupture familiale.

Concernant les violences sexuelles, en 2020, à Paris, 462 mineures ont été recensées victimes d'infractions à caractère sexuel. Dans le 18^e arrondissement, ce chiffre s'élève à 48. Les policiers sont particulièrement sensibilisés à la vulnérabilité de ce type de public. En 2020, 802 mineurs déclarés en fugue ont été découverts par les services de police parisiens et la police des transports, dont 46 dans le 18^e arrondissement. 23 des fugueurs découverts dans cet arrondissement l'année dernière étaient des jeunes filles, et seulement deux étaient de nationalité étrangère. Enfin, un quartier témoin, la Goutte d'Or, a été mis en place le 6 avril 2021, dans lequel la présence policière a été accrue par l'octroi de renforts (locaux, forces mobiles...) pour lutter contre toutes les formes de délinquance présentes sur le secteur, telles que les atteintes aux biens (vols, recels), atteintes volontaires à l'intégrité physique (vols avec violences, agressions), ventes à la sauvette et trafics de drogue. Cette stratégie, qui permet une plus grande visibilité des forces de l'ordre et des résultats judiciaires en hausse, a déjà conduit à des résultats encourageants en termes de pacification de l'espace public.

Données clés

Auteur : [M. Dimitri Houbron](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37778

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2742

Réponse publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6244